



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 8 novembre 2017

Dans le cadre de l'examen du budget 2018 de la Municipalité, les membres du Conseil communal ont confirmé les décisions suivantes qui sont identiques à celle de 2015, 2016 et 2017 :

1. Montant de l'impôt personnel CHF 12.—
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 1.15
*selon décision du Conseil communal du 9.9.2009
(min. 1.0, max. 1.5)*
3. Indexation des revenus imposables 150 %
selon décision de l'assemblée primaire du 13.11.2008
prochaine indexation automatique à l'indice 163.63 (augmentation de 3%)
indice août 2017 157.7
4. Montant de la taxe sur les chiens CHF 130.—
depuis 2015, le 20% étant reversé à la SPA
(min. Fr. 100.--, max. Fr. 250.--)

en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 et de l'article 232 de la loi fiscale et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes.

Le Conseil communal a fixé l'ordre du jour suivant pour l'assemblée primaire qui se déroulera le 18 décembre 2017 à 19h30 au Baladin :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nouveau quartier Saint-Germain Centre – crédit d'engagement – approbation
3. Dépôt des travaux publics – crédit d'engagement - approbation
4. Zone de détente et de sports de Oure – crédit complémentaire – approbation
5. Présentations du budget 2018 et du plan quadriennal 2018-2021 de la Municipalité
6. Approbation du budget 2018 de la Municipalité
7. Règlement EM de conduite communal - approbation
8. Divers

Le Conseil bourgeoisial a fixé l'ordre du jour suivant pour l'assemblée bourgeoisiale qui se déroulera le 18 décembre 2017 dans l'enchaînement de l'assemblée primaire :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie
4. Agrégation d'une nouvelle personne
5. Divers

Le Conseil communal arrête les décisions suivantes :

- Les frais supportés par la Commune pour la fourniture d'eau potable n'étant pas entièrement autofinancés, ce qui est contraire à la loi et source aussi d'injustices, le règlement des eaux potables sera revu en 2018 pour mise en application au 1.1.2019.
- Pour le cautionnement de CHF 800'000.—en faveur de la société Télé-Anzère, aucune provision n'est portée au budget 2018 de la Municipalité, mais le Conseil communal se positionnera en cours d'année 2018 sur le besoin de provisionner sur les comptes 2018 et le budget 2019, en considérant le remboursement ou non de l'amortissement contractuel de CHF 54'000.—pour l'année 2017 et les comptes 2017 de ladite société.
- L'enveloppe budgétaire de CHF 9.550 mio pour les investissements est acceptée comme telle par le Conseil communal.
Le remplacement des fenêtres pour Moréchon 1, prévu sur les années 2019 à 2023, pourrait

débuter en 2018 si la procédure nécessaire pour le changement de zone dans le secteur du Bouillet ne permettait pas un début des travaux en 2018 pour les futurs locaux des travaux publics. Cette anticipation pourrait aussi concerner le remplacement par la technologie LED de l'éclairage public actuellement au mercure, prévu sur six ans.

Le Conseil communal se donne un délai au 31 mars prochain pour déterminer quel projet sera lancé en 2018, les bâtiments des TP, les fenêtres de Moréchon 1 voire la technologie de l'éclairage public.

- Les crédits d'engagement de :
CHF 10,0 mios - pour le quartier Saint-Germain Centre – places communales dans le parking et la place centrale CHF 4,3 mios - pour le dépôt des travaux publics à réaliser au Bouillet
- Le crédit complémentaire de
CHF 1,0 mio - pour la réalisation de la zone de détente et de sports de Oure, en complément à celui de 7 mios, octroyé en 2015.
- Les budgets 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie sont acceptés à l'unanimité des membres présents, sous réserve pour celui de la Municipalité de l'indexation de la masse salariale qui sera octroyée en janvier prochain.
- Le plan quadriennal 2018-2021 est également accepté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil communal a confirmé la réalisation de forages supplémentaires au pierrier de Visse, leur raccordement au réseau existant et la pose de débitmètres.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Tacchini Nicolas Menuiserie Sàrl, la fourniture et la pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la Maison de Commune.

En complément à la pose de cette nouvelle porte d'entrée, une solution sera examinée pour installer un interphone relié à la gâche électrique pour commander à distance l'ouverture de cette porte.

Le Conseil communal a décidé de revoir les tarifs du couvert de Binii, considérant la mise en place d'armoires mises sous clé pour la vaisselle.

Nouveaux tarifs dès le 1^{er} janvier 2018 :

- taxe unique de CHF 300.—pour les domiciliés
 - taxe unique de CHF 600.—pour les non domiciliés
- étant attendu le maintien de la majoration CHF 50.—pour les frais de chauffage (novembre, décembre, janvier et février) et de la caution de CHF 200.--.

A cela s'ajoute une taxe pour la vaisselle à disposition dans trois armoires mises sous clé. Une armoire pour chaque jour du week-end (vendredi, samedi, dimanche).

- CHF 100.—pour les armoires contenant de la vaisselle pour 100 personnes
- CHF 50.—pour l'armoire contenant de la vaisselle pour 50 personnes

Ainsi, les occupants du couvert auront deux possibilités :

- soit louer uniquement le couvert (300.—ou 600.--)
- soit louer le couvert et la vaisselle (300.—ou 600.-- + la taxe pour la vaisselle)

Si les occupants souhaitent réserver la veille et le lendemain de la journée louée, la location demandée pour ces deux jours supplémentaires sera facturée en appliquant le ½ tarif de la taxe unique, soit 150.— par journée si domicilié, soit 300.—par journée si non domicilié.

Sans réservation de ces journées, aucune garantie ne sera donnée qu'elles seront disponibles le moment venu.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat de trois défibrillateurs auprès de la maison PanGas AG pour la halle des fêtes, le centre culturel « Le Baladin » et la Maison de Commune.

Le programme suivant a été arrêté pour la réception de la future présidente du Grand-Conseil, le 18 mai 2018 :

8:15	Messe à la Cathédrale
9:15	Séance du Grand-Conseil
11:00-12:30	Apéritif devant le bâtiment du Parlement
14:00	Banquet à la halle des fêtes
17:30	Cortège

- | | |
|-------|--|
| 18:00 | Vin d'honneur offert par la Municipalité de Savièse de devant la Maison de Commune |
| 19:30 | Clôture de la journée officielle
et début de la soirée avec la population et animation musicale |

Le Conseil bourgeoisial a validé le projet pour l'assainissement de la fromagerie, de la cave et du logement du personnel de l'alpage de Tsanfleuron.